

Mme Coppis: . . . et raisonnable.

M. Gauthier: . . . et raisonnable, comme le dit la députée, qu'il fallait que cette Chambre procède avec célérité aux débats. Évidemment, madame la Présidente, nous l'acceptons.

Mais que l'on vienne nous faire accroire aujourd'hui qu'après sept heures de débat, et ce n'est pas moi qui le dis, si on regarde au *Feuilleton* de la Chambre, on indique, et je le rappelle aux députés, qu'il y a normalement huit heures de débat en deuxième lecture, et après ces huit heures de débat séparées en 20 minutes, il y a des discours de 10 minutes.

Aujourd'hui, à l'*Ordre projeté des travaux* de la Chambre, nous trouvons: Projet de loi C-129:

. . . au plus 20 minutes durant la prochaine heure de débat. Une période n'excédant pas 10 minutes est réservée aux députés pour poser des questions et faire des observations.

Donc, il y avait une heure de débat à venir avant d'avoir utilisé les huit heures, qui sont très normales, pour débattre ce projet de loi.

Le gouvernement a utilisé cette procédure de couper, d'interrompre et d'utiliser le coup de massue afin d'empêcher les députés de la Chambre de se prononcer sur cette importante privatisation d'Air Canada, ce que le projet de loi C-129 propose.

Madame la Présidente, je n'ai pas eu la chance de parler là-dessus encore, et il n'y a eu que sept députés libéraux qui ont parlé à ce jour. Mais je voudrais participer au débat, j'aimerais faire connaître à la Chambre le point de vue des électeurs de ma circonscription, qui est que la privatisation d'Air Canada aujourd'hui est une mauvaise chose, et je voudrais laisser savoir au gouvernement que nous sommes contre, mais être contre ne veut pas dire que je me tiendrai toujours en opposition et en obstruction au gouvernement. Non!

Nous avons un gouvernement qui nous propose des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Dieu sait qu'il nous reste 16 jours de débats et on nous a proposé 41 projets de loi d'ici à la fin de juin!

Madame la Présidente, soyons sérieux! Le gouvernement joue le jeu de l'incompétence. Ils ne savent pas comment gérer leur temps, ils ne l'ont jamais appris durant trois ans et demi et ils ne l'apprendront jamais. Mais demander à des députés, après sept heures de débat, de passer outre, de laisser aller, de dire: «C'est fini, on ne parle plus!» . . . et de voter là-dessus . . . Ils peuvent le dire et ils peuvent le faire, mais je ne suis pas d'accord sur cette procédure, madame la Présidente. Je pense que c'est une majorité de massue, c'est un gouvernement qui ne sait pas comment gérer ses choses et qui est incompétent dans l'administration de la Chambre, dans l'administration des choses de la Chambre je devrais plutôt dire, car ce n'est pas d'eux, heureusement, dont relève l'administration de la Chambre, mais c'est de vous. Mais l'administration du travail de la Chambre relève du gouvernement, qui, lui, d'une part, doit proposer, et nous, étant donné le petit nombre que nous sommes, essayons de disposer, d'une façon logique, du débat.

Madame la Présidente, j'ai un discours important à faire sur Air Canada. Dans ce projet de loi, il y a des articles qui m'agacent, il y a des choses qui s'en viennent qui m'agacent beaucoup. Je sais, comme beaucoup de députés, que nous sommes tous sujets à un certain *lobbying*.

Attribution de temps

Air Canada, dans le moment, fait un *lobbying* intense envers moi concernant l'article 10 de ce projet de loi. Je voulais en parler à la Chambre parce que c'est important que les députés du Québec, comme ceux qui sont francophiles, sachent qu'Air Canada n'est pas d'accord avec le projet de loi C-129 et l'article 10. Elle voudrait en être exclue.

Bien, jamais! Jamais je n'accepterai qu'on amoindrisse quelque peu le projet de loi C-129 pour exclure Air Canada de son obligation de se conformer à la Loi sur les langues officielles.

Je voulais le dire, et je vais le dire si j'ai une chance, madame la Présidente. Parce que c'est absolument essentiel que tous les députés sachent qu'à l'heure actuelle il y a des choses qui «grenouillent», il y a un «grenouillage» qui se fait à même l'*establishment* d'Air Canada. Cela les inquiète. Peut-être que le gouvernement a mordu plus qu'il ne pouvait, en fait, mastiquer. C'est fort possible, parce que quelquefois ils font cela.

Mais venir nous dire après sept heures de débat que c'est fini, que le débat est terminé, bien moi je ne suis pas d'accord. Et il y a beaucoup de députés de ce côté-ci qui ne sont pas d'accord non plus et qui voudraient parler et qui vont parler, madame la Présidente. S'il le faut, nous allons utiliser nous aussi les dispositions du Règlement pour démontrer au gouvernement que nous ne sommes pas d'accord avec sa politique de massue, sa politique de pousser constamment sur les députés de l'Opposition et d'essayer d'obtenir d'eux une certaine . . .

M. Rossi: Complaisance.

M. Gauthier: . . . complaisance, le terme est vrai, le député de Bourassa (M. Rossi) vient de le dire. Ce sont des dictateurs à l'oeuvre, madame la Présidente.

Je rappelle à la Chambre que, comme je le disais tantôt, vendredi dernier, le ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Lewis) a essayé, avec une proposition, d'allonger les heures de débat de vendredi pour pouvoir en finir avec l'étape de la deuxième lecture. Il a dit dans ses remarques, tantôt: «Si l'argument était que la proposition n'était pas bonne vendredi, il fallait le dire immédiatement.»

Bien, madame la Présidente, j'ai regardé quand le ministre est revenu à la charge un peu plus tard dans le débat pour proposer que la Chambre limite ce débat à une journée additionnelle, sur le projet de loi C-129. Il a fait cela à 13 h 35, c'est-à-dire à peine 25 minutes avant l'ajournement. Il s'attend à se justifier en disant que c'est à ce moment-là qu'il fallait argumenter avec la Présidence pour savoir si c'était admissible ou non.

Madame la Présidente, je vous soumettrai que cet argument-là ne vaut pas, pas plus que l'argument qu'il a apporté à l'effet qu'il y a eu suffisamment de débat pour qu'on passe à l'action dans ce débat. Je verrai le secrétaire parlementaire—et il vient d'entrer—je le verrai essayer de se lever dans ce débat encore, madame la Présidente, et probablement proposer à 13 heures ou avant 13 heures que la Chambre n'ajourne pas pour le lunch et qu'on utilise le temps additionnel pour débattre cette proposition, selon l'article 117 du Règlement.